

AGENDA

- ✚ 11-12 février (Orléans) et 24-25 mars 2020 (Rennes) : La fonction commerciale dans les EPLEFPA
- ✚ 12-13 février (Centre Val de Loire) 18-19 février (Nouvelle Aquitaine) et 24-25 mars 2020 (BFC) : Modularisation en lien avec les blocs de compétences
- ✚ 21 février et 10 mars 2020 : Prendre en compte le contexte socio-professionnel de l'EPL (webinaire)
- ✚ 18-19 mars 2020 : conduire des audits internes et croisés (session 1)
- ✚ 25-26 mars 2020 : Estimer la rentabilité d'une action de formation

[Voir l'agenda complet](#)

EDITO

2019 s'achève et derrière nous, déjà, une première année de mise en œuvre du plan national d'accompagnement. Une année durant laquelle, les acteurs de l'enseignement agricole, qu'ils soient agents administratifs, formateurs, chargés d'ingénierie ou bien directeurs, se sont massivement mobilisés et impliqués dans les différentes actions des plans régionaux. Ainsi, plusieurs centaines de personnels des EPLEFPA sur l'ensemble des dix-huit régions, ont bénéficié d'actions d'appropriation et de développement des compétences.

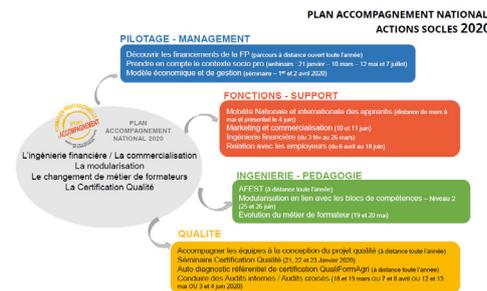
Nous voici donc prêts à aborder 2020 en tant que deuxième période transitoire au déploiement de la loi Avenir. Les enjeux demeurent, c'est pourquoi le plan d'accompagnement dans les dix-huit régions continuera à venir en appui tant aux structures qu'aux personnels des EPLEFPA.

C'est dans ce contexte que toute l'équipe d'Eduter Ingénierie vous souhaite une excellente année. Ambition, coopération, épanouissement, tels sont les vœux que nous formons pour vous en cette année 2020.

Alexandre GIRARD, chef de projet
Plan national d'accompagnement

Les actions socles du plan d'accompagnement 2020

-> [Cliquer sur l'image pour agrandir](#)



Vos questions sur le plan national d'accompagnement 2020

Entretien avec Alexandre GIRARD, chef de projet du plan

Comment va se traduire le Plan d'Accompagnement en 2020 ?

Par des actions nationales et depuis le 03 janvier 2020, la communauté éducative a retrouvé la première de ces actions avec « **Accompagner une équipe pour la conception ou la réalisation d'un projet qualité** ».

Au total, ce sont 14 actions nationales de développement des compétences qui ont été proposées, en une ou plusieurs sessions. A cela, il faut rajouter les actions en région à l'initiative de ces dernières.

Comment peut-on s'informer des actions et de l'actualité du Plan d'Accompagnement ?

Tout d'abord par le Référent Local de Formation, il y en a un dans chaque établissement. Puis, plus globalement, dans chaque région, vous avez un interlocuteur primordial qui est la Personne Relais. Elle est l'interlocutrice régionale d'Eduter ingénierie et l'animatrice de la mise en œuvre du plan au niveau régional. Vous retrouverez les coordonnées de ces Personnes Relais sur le site Chlorofil à la page du Plan d'Accompagnement.

Ensuite vous avez les différents supports de communication que sont FormPro DIRECT et FormPro La LETTRE qui constituent une source d'informations incontournables tant sur les actions que sur les développements autour de ce plan qui n'est pas qu'un plan de formation. A cela il faut également ajouter le site chlorofil, où l'on peut notamment retrouver le calendrier des actions enrichi chaque semaine au fur et à mesure des besoins des territoires. >>

>> Pourquoi dites-vous que le Plan d'Accompagnement n'est pas qu'un plan de formation ?

Le Plan est construit pour une période de trois ans (2019 - 2021) de manière à couvrir la période transitoire au terme de laquelle la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel sera pleinement déployée. Il est structuré en étapes qui permettent d'atteindre successivement les objectifs et de s'adapter progressivement aux évolutions introduites par la loi Ces évolutions portent certes sur les compétences des personnels en établissement mais également sur l'évolution des structures dans un environnement en pleine mutation et où le changement est devenu permanent. Par ce Plan, nous visons à contribuer à l'activité de la formation professionnelle des EPLEFPA et non exclusivement par une réponse formation et cette ambition est réaffirmée en 2020.

Le Plan d'Accompagnement : un dispositif singulier et ambitieux

Le Plan est une véritable chance tant pour les agents que pour les structures, c'est pourquoi il faut continuer de s'en emparer localement et régionalement !

QUALITÉ



Plan d'accompagnement pluriannuel

De la démarche Qualité à la certification

Les organismes de formation de l'enseignement agricole public les plus éloignés de la démarche qualité ont été guidés à élaborer le pilotage du système qualité afin d'engager les équipes à l'amélioration continue des services proposés. Quant aux organismes coutumiers de la démarche qualité, des outils d'aide à la prise en main du référentiel QualiFormAgri, certification qualité exigée par la direction de l'enseignement agricole, leur ont été diffusés. Dans les mois à venir, l'équipe qualité d'Agro-Sup Dijon Eduter ingénierie proposera des actions qui permettront aux organismes de répondre à la conformité de QualiFormagri soit au 1er janvier 2021 soit au 1er janvier 2022.

Contact : Katell COLLET-THIREAU
katell.collet-thireau@agrosupdijon.fr

CERTIFICATION QUALITE : PARUTION DE LA NOTE DE SERVICE

La note de service du 18 décembre 2019 précise les éléments à prendre en compte par les EPLEFPA au regard de la certification qualité REF132 – QualiFormAgri.

Des explications sont apportées entre autre sur la détermination du périmètre de certification, la détermination de la temporalité de certification, la sous-traitance et également sur les modalités d'audit en rappelant l'appui des EPLEFPA et de leurs personnels dans le cadre du plan d'accompagnement.

Pour en savoir plus :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/qualite>

QUALIFORMAGRI - WEB-CONFERENCE 13 FÉVRIER 2020 À 14 H

Parmi les actions proposées dans le plan d'accompagnement Qualité, Eduter Ingénierie en partenariat avec AFNOR Certifications propose le **jeudi 13 février 2020 à 14 h, une web-conférence portant sur le référentiel qualité de l'enseignement agricole QualiFormAgri**. Une présentation des engagements ainsi que du processus de certification seront à l'ordre du jour.

Le programme et les modalités d'inscription seront prochainement communiqués [aux personnes relais](#).

TOUTE L'INFORMATION SUR LE PLAN
D'ACCOMPAGNEMENT EST
ACCESSIBLE SUR [CHLOROFIL.FR](#)

QUALITÉ



Conduire des audits internes / audits croisés

Une formation pour répondre aux exigences de la mise en conformité QualiFormAgri.

A l'horizon de 2021 et 2022, tous les EPLEFPA seront soumis à l'obligation de certification qualité.

Dans ce contexte réglementaire, la DGER a retenu pour les EPLEFPA la certification QualiFormAgri valorisant ainsi le savoir-faire de l'enseignement agricole technique public.

Dans un des engagements de QualiFormAgri, les OF (organismes de formation) se doivent de réaliser un audit interne.

L'audit qualité est un examen qui permet de vérifier la mise en conformité de l'organisme de formation au regard d'un référentiel utilisé dans le cadre de systèmes de management qualité.

Eduter Ingénierie propose une formation qui se déroulera en 2 temps :

Une session en présentiel d'une durée de 1,5 j en inter-région pour comprendre la typologie de l'audit interne, travailler sur la méthodologie, définir les enjeux et le déroulé de l'audit.

A la suite de cette session en présentiel, les OF mettront en œuvre les audits internes/croisés et pourront bénéficier d'un accompagnement d'analyse et d'appui à distance.

4 sessions au choix sont proposées :

- 18 et 19 mars 2020 à Dijon
- 7 et 8 Avril 2020 – Secteur Nord-Ouest (Lieu à définir)
- 12 et 13 mai 2020 – Secteur Sud-Ouest (Lieu à définir)
- 3 et 4 juin 2020 – Secteur Sud Est (Lieu à définir)

L'inscription se fait auprès de votre RLF en utilisant la fiche d'inscription ci-dessous et le code SAFO : 523 024

[Fiche d'inscription](#)



LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Vidéo en ligne sur Canal eduter

Cette ressource vidéo réalisée dans le cadre du plan d'accompagnement national à la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 aborde la définition, l'origine et la finalité des blocs de compétences et donne quelques exemples concrets.

[Cliquer ici](#)

INGÉNIERIE DE FORMATION ET PÉDAGOGIE

Centres de Ressources (CdR) et mise en œuvre de la ré- forme de la formation pro- fessionnelle

L'accueil et l'accompagnement d'apprenants aux besoins particuliers sur des parcours individualisés.

Les équipes pédagogiques qui travaillent en lien avec un Centre de Ressources (CdR) local peuvent s'appuyer sur une expérience solide de la gestion de parcours individualisés. Cette expérience est un atout pour l'accompagnement des évolutions des pratiques des formateurs et enseignants imposées par la réforme de la formation professionnelle. Un dispositif CdR peut participer à la construction d'un parcours de formation multimodale, de l'accueil en établissement et à l'inclusion d'apprenants en situation particulière de handicap ou plus globalement tout apprenant ayant des besoins particuliers.

(...) Bien plus qu'un lieu, le CdR est un mode d'organisation qui favorise l'individualisation des parcours, la diversification des modalités pédagogiques et le développement de nouvelles activités au service des apprenants, des équipes pédagogiques voire des acteurs du territoire (...).

 **Contact : Ann SELLARS**
ann.sellars@agrosupdijon.fr

[Lire l'article
complet](#)

LE PLAN EN CHIFFRES

ZOOM SUR...

la typologie des actions du plan d'accompagnement national 2019

La diversité des actions mises en oeuvre est le résultat d'un objectif de réponse aux différents besoins et contraintes des structures et des agents ainsi qu'un impératif de réactivité et de proximité vis à vis des régions.

33% des actions ont été des actions de formation.

40% des actions menées ont eu pour visée l'**appropriation** des évolutions des cadres budgétaires et financiers de la FP dont **17%** ses sont déroulées sous forme de **séminaires régionaux**.

19 % des actions ont permis la **formation en lien avec une situation réelle** à résoudre

Enfin, **7%** des actions ont privilégié des **échanges de pratiques**.

Normandie : sur le trajet de la réforme

Organiser une réponse adaptée aux enjeux et attentes du public

« Il n'est pas de bon vent pour qui ne connaît pas son port » Sénèque

Si nous connaissons bien « le port d'attache » de nos EPLEFPA qui repose sur des pôles de compétences identifiés sur les 3 voies de formation ainsi que sur nos exploitations, véritables salles de classe à ciel ouvert, il en est de même pour notre « port de destination » matérialisé par nos 5 missions définies par la loi depuis 1984. Nous savons d'où nous partons et où nous allons.

Nous devons cependant nous poser la question du trajet que nous devons emprunter. L'environnement législatif en grande évolution et ce vaste territoire de la région Normandie nous offre des opportunités nouvelles. Les 9 EPLEFPA normands l'ont bien compris et avec l'appui du SRFD, nous avons formalisé une stratégie régionale. Elle est opérationnelle depuis octobre 2018. Notre réflexion a dépassé le cadre de l'organisation pédagogique basée sur du simple face à face (enseignant/apprenant) pour englober l'accompagnement, le suivi en entreprise, la réponse aux attentes sociétales et les besoins en termes de compétences des professionnels. Nous avons choisi de renforcer les EPLEFPA et nous n'avons pas retenu la solution d'un CFA régional qui, dans le contexte de la région Normandie, serait une réponse administrative n'abordant que le « volet réforme professionnelle » et qui ne permettrait pas aux établissements d'être efficaces et d'apporter les réponses attendues.

Cette stratégie est axée sur un fil rouge : « développer l'attractivité de l'enseignement agricole » et la DRAAF a actionné 3 leviers : la rédaction sur l'année scolaire 2018-2019 du PREA, un pilotage régional dynamique auprès des établissements et un management par le projet du réseau des EPLEFPA.

Comment s'organiser et apporter une réponse adaptée aux enjeux et aux attentes de nos publics ?

Nous avons axé notre stratégie sur 5 enjeux et un plan d'action autour de 4 axes pour l'année 2019-2020

- l'enjeu de l'attractivité : rechercher de nouveaux viviers en développant l'attractivité des métiers et des formations
- l'enjeu de l'expertise : renforcer la réactivité et l'agilité de l'EA normand grâce au développement des partenariats
- l'enjeu de la transversalité : individualiser l'accueil des apprenants en renforçant l'offre de services de l'orientation à l'insertion
- l'enjeu de la régulation de l'offre de formation : co-construire un pilotage avec les branches professionnelles
- l'enjeu du fonctionnement en réseaux : structurer les établissements autour d'un fonctionnement en réseau complémentaire, équilibré et en développement

Pour rendre opérationnel cette stratégie, le SRFD s'est fixé le plan d'action suivant :

- organiser un séminaire sur le co-développement professionnel en équipe projet EPL (2 sessions début 2020)
- formaliser le réseau A2P (animation et pilotage pédagogique (Res'Ape) autour d'un réseau transversal à l'EPL. Il sera animé par un D02 et un directeur de CFA/CFPPA (décembre 2019)
- organiser « l'Open badges' TOUR » avec la mise en œuvre d'un passeport personnel de reconnaissance des apprentissages informels pour la communauté éducative (lancement le 5 février 2020)
- mettre en œuvre une gouvernance régionale, avec tous les acteurs, pour réussir l'adéquation Emploi-Formation (Comité stratégique Formation Agricole Normande, Comité opérationnel FAN) (septembre 2019)

Enfin, il n'y a pas de « beau voyage » sans un « solide navire ». La plan national d'accompagnement piloté par Eduter Ingénierie joue ce rôle. Les 6 thématiques retenus lors de notre séminaire de lancement se déclinent depuis 1 an en actions de formation pour accompagner les équipes dans le management du changement.

Le chemin est encore long mais il n'y a pas de petites victoires. Après 4 années de baisse d'effectifs, nous avons, à la rentrée 2019, stoppé cette chute et même légèrement augmenté le nombre d'apprenants dans nos établissements !

Contact : Stéphane MICHEL
Chef du SRFD Normandie
stephane.michel@agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication :
Thierry LANGOUET - AgroSUP Dijon
Rédacteurs :
Alexandre GIRARD, Stéphane MICHEL
Sylvie PETITJEAN, Magalie PICHOT,
Katelil COLLET-THIREAU
Ann SELLARS